

UNIVERSITE INTERNATIONALE DE BERTOUA
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE BERTOUA

FACULTE D'ECONOMIE ET MANAGEMENT

DEPARTEMENT BUSINESS ADMINISTRATION

ANTOMA MEBA ADRIENNE

LE RATIONNEMENT DU CREDIT
Cours de Finance et Banque

Sous la supervision de
Mr KENECK MASSIL JOSEPH

BERTOUA 2008

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PARTIE I : RATIONNEMENT DE CREDIT ET ASYMETRIE

DE L'INFORMATION

A- Le rationnement du crédit

- 1) définition**
- 2) les types de rationnement de crédit**

B- Asymétrie de l'information : information imparfaite

- 1) L'anti-sélection ou sélection adverse**
- 2) Le risque moral**

PARTIE II : CONSEQUENCES OU IMPACT DU RATIONNEMENT

DE CREDIT

A- sur les ménages

- 1) l'investissement crée l'épargne**
- 2) les dépôts non rémunérés**

B- sur l'économie

- 1) le rationnement de crédit conduit l'économie au ralentissement**
- 2) le rationnement de crédit est un risque pour la banque elle même**

CONCLUSION

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

INTRODUCTION

Dans une économie d'endettement, le crédit est le principal outil de création de la monnaie. C'est un acte par lequel une institution financière met à la disposition de ses clients une somme d'argent moyennant le paiement d'un taux d'intérêt (prix de l'argent) pour une période bien déterminée. En effet le crédit joue un rôle déterminant dans la croissance économique ; l'évolution des prêts et l'utilisation de ceux-ci dans des secteurs rentables aura donc un impact positif sur le développement économique à travers l'augmentation des investissements, de la production et de la consommation. Par ailleurs lorsqu'il y a croissance économique, certaines institutions financières ont tendance à augmenter le volume de crédit du fait que les conditions macro économiques sont favorables (ce qui facilite le remboursement). Toutefois, lorsqu'un investisseur octroie un prêt, il ne s'intéresse qu'à la rentabilité des capitaux empruntés, à son objectif personnel et son autonomie de gestion ; par contre, le prêteur apprécie plutôt la solvabilité et le respect des engagements de l'emprunteur. L'attention portée à la capacité de remboursement de l'emprunteur incite donc les bailleurs de fonds à se protéger contre le risque de défaut du client ; si ces risques entraînent des coûts très critiques pour l'agence, alors les fournisseurs rationnent le crédit. Si dans des conditions normales, pourquoi les banques rationnent-elles leurs crédits ? Proprement dit, qu'est ce que c'est que le rationnement de crédit ? Quelles sont ses différentes formes, qu'est ce qui engage le rationnement de crédit ? Et quelles conséquences entraîne t-il dans les ménages et l'économie ? Tels sont là les points clés qui nous permettront de mieux cerner la notion de rationnement de crédit.

PARTIE I : RATIONNEMENT DE CREDIT ET ASYMETRIE DE L'INFORMATION

A- NOTION DE RATIONNEMENT DE CREDIT

1) Définition

La notion de rationnement de crédit est très utilisée dans le langage économique et financier. Plusieurs auteurs ont donné leurs avis par apport à une définition formelle du terme.

Pour BESTER et HELMUT, le rationnement de crédit se décrit par le fait que « lorsque certains emprunteurs obtiennent des prêts tandis que d'autres n'en obtiennent pas, même s'ils sont prêts à payer le taux d'intérêt que les prêteurs demandent, même plus élevés et / ou de fournir plus de bien en garantie car **la demande de crédit est inférieur à l'offre** et l'ajustement se fait par l'offre et non par les prix ».

D'après STIGLITZ et WEISS, il y a rationnement de crédit lorsque l'emprunteur est disposé à accepter les conditions de prêt établies par le prêteur même si celui-ci **disposant de ressources suffisantes** et que le prêt lui est toutefois refusé (certains emprunteurs sont contraints par des lignes de crédit fixées qu'elles ne doivent pas dépasser sous n'importe quelles circonstances, d'autres sont purement refusés de prêts).

En bref, le rationnement de crédit est pour une banque le fait de limiter ou contrôler l'émission de prêt envers un emprunteur potentiel aux conditions demandée (quantités et prix ou taux d'intérêt).

2) les formes de rationnement de crédit

Nous allons montrer comment une banque peut rationner son crédit à travers les quatre cas de figure suivants :

Type 1 : Le rationnement de type 1 repose sur le fait que ***la banque accorde un prêt pour un montant inférieur à celui qui a été demandé.*** Cette définition repose sur l'hypothèse qu'il existe une relation positive entre montant emprunté et les difficultés de remboursement.

Type 2 : dans une situation de type 2 les banques refusent de s'engager envers certains emprunteurs alors qu'ils présentent les mêmes caractéristiques que ceux qui obtiennent le crédit. De plus, *ces emprunteurs sont prêts à payer un taux d'intérêt plus élevé et à apporter des collatéraux (c'est-à-dire des garanties) plus importants*. La plupart des modèles analytiques s'attachent à expliquer ce phénomène. C'est notamment le cas des modèles de Stiglitz et Weiss (1981) et de Williamson (1987). Le rationnement de type 2 est qualifié de pur rationnement. Dans ce cas, *la demande est supérieure à l'offre* et, contrairement aux modèles néoclassiques, l'ajustement se fait par les quantités et non par les prix car le taux d'intérêt influence la probabilité de défaut de l'emprunteur.

Type 3 : Le troisième type de rationnement correspond à un *refus de prêter au taux d'intérêt désiré par l'emprunteur*. Ce type de rationnement découle de la différence d'anticipation des probabilités de réussite du projet entre l'emprunteur et la banque, celle-ci étant plus pessimiste, et désirant *appliquer une prime de risque plus élevée* que celle souhaitée par l'emprunteur.

Type 4 : Le quatrième type de rationnement est appelé dans le vocabulaire anglo-saxon "red-lining". Dans ce cas, *les emprunteurs écartés se distinguent de ceux qui ont obtenu le crédit car ils ont été identifiés comme trop risqués par la banque : quel que soit le taux en vigueur, ils sont exclus du marché du crédit*. Dans ce cas, le rationnement ne s'explique pas en termes d'apurement du marché et d'adéquation de l'offre et de la demande par les quantités, c'est aussi un refus de prêter. Le "red-lining" correspond au rationnement le plus communément observé dans la réalité.

Par ailleurs, dans un sens plus large, *l'équilibre de rationnement* fait appel à l'analyse du rationnement du crédit lorsque le taux d'intérêt est à son niveau de long terme. L'analyse de Stiglitz et Weiss montre qu'il n'y a pas de discrimination par les prix sur le marché du crédit à cause de l'asymétrie de l'information ; l'argument est que le taux d'intérêt fait fuir les emprunteurs les plus sûrs (biais de sélection adverse) ; ensuite, un taux d'intérêt élevé incite les emprunteurs à entreprendre des projets plus risqués.

B- ASYMETRIE DE L'INFORMATION : INFORMATION IMPARFAITE

Depuis fort longtemps, les économistes ont trouvé que l'asymétrie de l'information était l'origine du rationnement de crédit. Dans ce contexte, les asymétries de l'information désignent *la disparité entre l'information dont dispose le client à la recherche du crédit et les fournisseurs de fonds* dont on suppose qu'ils sont habituellement désavantagés.

Pour P. Roger (1988), l'asymétrie de l'information peut avoir deux origines : soit du fait qu'un partenaire dispose de plus d'informations que l'autre, soit des coûts d'obtention de l'information ; deux aspects directes de l'asymétrie de l'information sont l'anti-sélection et le risque moral.

1) L'anti-sélection ou sélection adverse

C'est le problème créé par l'asymétrie de l'information avant qu'une transaction n'ait lieu. Cela se produit lorsque les emprunteurs les plus susceptibles de conduire à de mauvais résultats sont ceux qui recherchent le plus activement du crédit, et qui ont le plus de chance d'en obtenir.

Les travaux de G. Akerloff ont introduit la notion d'anti-sélection appelée sélection adverse qui est un problème d'opportunisme précontractuel. Elle est due au fait que l'une des parties dispose d'informations privées avant que la transaction soit réalisée.

Dans le secteur bancaire, l'anti-sélection apparaît lorsque l'emprunteur conserve, même après un examen attentif par le créancier des informations disponibles, un avantage informationnel sur son partenaire. Ainsi à défaut de pouvoir fixer un taux d'intérêt qui corresponde au risque effectif du projet, la banque applique un taux reflétant la qualité moyenne des emprunteurs. Cette pratique pénalise donc les individus dont le projet est moins risqué en leur faisant payer une prime de risque plus élevée que leur risque effectif et avantage inversement les agents détenant des projets risqués ; comme sur le marché des voitures d'occasion de mauvaise qualité, une situation d'asymétrie d'information ex ante fait en sorte que les bonnes voitures quittent le marché au profit des mauvaises voitures.

2) Le risque moral

C'est le problème créé par la l'asymétrie de l'information après la réalisation d'une transaction (asymétrie post-ante). C'est un risque où l'emprunteur s'engage dans des activités considérées comme indésirables par le prêteur parce qu'elles augmentent le risque du projet auquel est consacré le prêt et diminue donc la probabilité qu'il soit remboursé. L'aléa moral c'est donc ce qui, concernant le secteur financier, se rapporte à toute situation dans laquelle les résultats de la relation de crédit dépendent d'actions entreprises par l'emprunteur après signature du contrat et imparfaitement observables par le créancier. De la même façon, une situation de surendettement peut s'analyser comme un choix compromettant la solvabilité de l'entreprise au détriment des créanciers.

Dans ce cas, seul l'intermédiaire financier, de par sa dimension et de par le montant élevé de la créance, disposera à la fois des moyens et de la motivation nécessaire pour exercer une fonction de contrôle.

Malgré l'envergure des risques que peuvent générer l'asymétrie de l'information, il existe tout de même des solutions plus ou moins applicables ; il s'agit :

- du screening ou monitoring: la partie non informée recherche l'information
- le signaling : la partie informée révèle l'information
- la partie non informée peut inciter les membres de la partie informée à révéler leur type
- la partie non informée peut définir les clauses contractuelles en fonction des informations qu'elle ne détient pas.

PARTIE II : CONSEQUENCES OU IMPACT DU RATIONNEMENT DE CREDIT

Le crédit bancaire est l'unité de base de création la masse monétaire. Si les institutions auprès desquelles il est possible d'en avoir accès deviennent restrictives et se donnent aux opérations qui limitent leur émission de crédit, ou alors se mettent dans une situation dans laquelle le risque de prêt est plus grave, cela aura bien des effets au sein de l'économie (l'environnement de la banque).

A- SUR LES MENAGES

1) L'investissement crée l'épargne

En ce qui concerne les ménages, dans une économie d'endettement, étant donné que le crédit joue un rôle indispensable, dans ce sens qu'il permet l'investissement, la portée d'une répression des émissions de crédit peut avoir un effet sur l'épargne car en effet, ce sont les gains qui y sont générés qui constituent l'épargne des ménages et des entreprises qui à son tour forme les ressources des banques ; ce qui revient à dire que l'épargne aussi crée l'investissement. Par ailleurs, l'augmentation du taux d'intérêt d'une part décourage l'investissement et réduit la croissance.

2) Des dépôts non rémunérés

Il d'agit du fait que les ménages ne profitent pas des crédits liés à leur dépôts. Cela est dû à la sélection adverse (asymétrie de l'information). Lorsqu'il y a rationnement de crédit, si les prêteurs exercent un pouvoir de monopole, l'offre de l'épargne est réduite.

B- SUR L'ECONOMIE

1) le rationnement de crédit conduit l'économie au ralentissement

Cette idée revient à dire ce que nous mentionner plus haut. Sur une vue générale, la sélection adverse et le taux d'intérêt élevé a permis de satisfaire et d'accroître le nombre d'emprunteurs douteux dont les projets sont relativement peu rentables, sont ignorés de la banque ou n'existe même pas. D'autre part, l'analyse de Stiglitz et Weiss apparaît claire dans les pays en voie de développement où les banques se caractérisent par une surliquidité et les entreprises, en particulier les PME souffrent des problèmes de financement, et par conséquent entraîne un ralentissement de l'activité économique.

2) Le rationnement de crédit, un risque pour la banque elle même

Le rationnement du crédit était pour la banque une stratégie pour se protéger contre les risques et les aléas liés aux opérations de prêt. Lorsque une banque limite ses crédits, elle limite en même temps ses possibilités de gains, d'autre part lorsqu'elle accorde un crédit à un client moins sûr qui accepte de payer un taux élevé parce qu'elle a anticipé un bénéfice élevé, elle peut se retrouver, en cas d'asymétrie d'information post-ante, dans une situation déplorable pouvant même aller jusqu'au risque d'illiquidité voir même le risque de faillite.

Selon la théorie de la libéralisation financière, dans un système financier sur-réglémenté, les banques ressentent moins le besoin de chercher de nouveaux clients et d'attirer les dépôts, tandis que les épargnants et les emprunteurs potentiels, n'étant pas sollicités, sont amenés à se tourner vers des circuits financiers parallèles.

CONCLUSION

L'imperfection de l'information et des comportements des agents associés à la relation prêteurs / emprunteurs deviennent des déterminants essentiels du phénomène de rationnement de crédit. Malgré les solutions proposées, il n'existe pas de solution optimale au premier rang, sauf à faire disparaître le problème (asymétrie de l'information), ce qui relève un peu de l'utopie. Cependant, étant créée comme une stratégie de protection contre les risques et une mesure de répression liés à l'émission des prêts, l'on se rend compte bien qu'étant nécessaire, le rationnement de crédit a plutôt déstabilisé l'économie en générale et l'activité de la banque elle-même. Aussi peut-on affirmer que la théorie de libéralisation financière est une réponse face aux multiples problèmes de répression, de contrôle et de rationnement de crédit ?

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AMAL BEN HASSEMA : **Impact de la libération financière sur l'intermédiation bancaire**
- OTHMAN TOUMADY : **Libéralisation financière, rationnement de crédit et investissement des entreprises marocaines**
- JEROME LAMBERT, doctorant université de Montpellier : **Le rationnement du crédit des PME (cas du Vietnam)**
- ANNE JOSEPH : **Quels moyens mettre en œuvre pour faciliter l'accès des entreprises au crédit bancaire cas du Cameroun**
- Melchior 2008 : **Accumulation du capital, progrès techniques et croissance**
- **La sélection adverse selon Georges Akerloff.**